

1739, 25 fevrier - Continuation du bail de hesse pour trois années
« a Louis Mechet et Sebastien Gerard nos fermiers ».
- Bail qui a débuté le 18 décembre 1732 -

Ce jourdhuy 25 fevrier 1739 : nous avons continué bail a Louis Mechet et Sebastien Gerard nos fermiers de hesse pour le tems et espace de trois années aux mesmes charges clauses et conditions portées par le bail en datte du 18 xbre 1732 : a lexception neantmoins quils seront attenu de rendre et deslivrer a leurs frais soit droits de passages ou autres sur les greniers de labbaye de hauteseille les cent quinze paires portées au susdit bail et quils relaisseront aux fermiers entrant apres les trois années escoullés les foins et les semars pour remettre les fermes en regles au moyen de quoy ils ne rendront pour la derniere année de leurs canons que la quantite de quatrevingt dix paires pour les indemniser des foins quils deuvoient jouir et au cas, lon vende leurs fressans ? pendant le courant du bail ils les delivreront au lieu de hesse, laquelle continuation de bail serat passé par devant notaire incessament, a haute seille les jours et an susdit

f. lecler abbé d'hauteseille